



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 11591

Texte de la question

M François Patriat rappelant à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale que bon nombre de veuves doivent faire appel à l'allocation solidarité pour compléter leur retraite, il lui demande s'il envisage de poursuivre la revalorisation du taux de pension de reversion, un plan d'augmentation de 2 p 100 par an, sur deux ans paraissant acceptable.

Texte de la réponse

Reponse. - Sensible à la situation des personnes veuves, le Gouvernement, tenant compte des perspectives financières du régime général d'assurance vieillesse, examine la possibilité d'améliorer la réglementation sur les conditions d'attribution des pensions de reversion.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11591

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1640